

BTS BLANC**Environnement économique et managérial du notariat****Durée : 3h****Première partie : travail méthodologique (12 points)**

A l'aide de vos connaissances et des annexes, vous répondrez de manière structurée aux questions suivantes :

1) Définir la croissance économique. (2 points)

La croissance traduit un phénomène qui modifie quantitativement population et richesses économiques (indicateurs : PIB, revenu/habitant).

2) Présenter la différence entre « variation en volume » et « variation en valeur ». (1 point)

Le PIB en valeur est la somme des quantités des biens finaux produits, multipliée par leur prix courant. On définit le PIB en volume comme le PIB ajusté de l'évolution générale des prix à la hausse (l'inflation).

Identifier les évolutions de la croissance économique en France (uniquement à partir des données en volume). (1points)

La croissance économique française est assez fluctuante de 2000 à 2007. A partir de 2001, elle oscille entre 1 et 2% mais en 2008, c'est la chute (-2.2%) pour atteindre une croissance négative en 2009. C'est la crise économique des subprimes qui pourrait expliquer cette chute.

En 2012, la croissance française subit à nouveau une baisse frôlant les 0%.

3) Identifier et présenter les facteurs qui contribuent à la croissance économique. (3 points)

Facteur travail (investissement matériel) et facteur travail (main d'œuvre/ménage)

- Consommation/Epargne/Emploi/ Pouvoir d achat.

4) Exposer les conséquences de la croissance économique sur l'activité notariale. (2 points)

Si les ménages ont du pouvoir d'achat, le recours au notaire en cas de conseil peut se faire.

Si la consommation est en hausse, les achats de biens immobiliers peuvent aussi se faire = l'immobilier = 50% du CA du notaire

5) Montrer en quoi les mesures de l'État peuvent agir sur la croissance économique. (3points)

Fiscalité/crédit d'impôt/Législations

Deuxième partie : Raisonnement structuré (8 points)

A partir de vos connaissances, vous traiterez de façon structurée et argumentée le sujet suivant :

Le notaire joue-t-il un rôle en matière d'épargne des ménages ?

I. L'épargne

A. Les formes

B. Les déterminants

II. Epargne et activité notariale

A. Notaire et épargne : le devoir de conseil

B. Transmission familiale de l'épargne

ANNEXES

Annexe 1 : Évolution du PIB en France jusqu'en 2013 en % par rapport à l'année précédente

Années	Variation en valeur	Variation en volume
2000	5,5	3,9
2001	4,0	2,0
2002	3,2	1,1
2003	2,7	0,8
2004	4,5	2,8
2005	3,6	1,6
2006	4,6	2,4
2007	5,0	2,4
2008	2,6	0,2
2009	- 2,8	- 2,9
2010	3,1	2,0
2011	3,0	2,1
2012	1,5	0,3
2013	1,1	0,3

Champ : France. Source : INSEE, comptes nationaux, base 2010.

Annexe 2 : Une économie française à l'arrêt

En 2013, l'économie française enregistre une croissance nulle, en lien avec la faiblesse de l'ensemble des composantes de la demande intérieure. Alors qu'il était dynamique en 2011, l'investissement rechute en 2012 (- 1,2 % tous les secteurs institutionnels confondus). La dépense de consommation des ménages (- 0,4 %) enregistre son premier recul depuis 1993 : la baisse du taux d'épargne ne compense que partiellement la baisse du pouvoir d'achat. La dépense de consommation des administrations publiques accélère certes (+ 1,4 % après + 0,4 %) mais ce rebond traduit essentiellement le retour à la normale des livraisons de matériel militaire en 2012 : hors cet effet, la dépense de consommation des administrations publiques croît en 2011 comme en 2012 à un rythme proche de 1 %. La contribution de la demande intérieure [?] à l'évolution du P.I.B. est donc légèrement négative en 2012 (- 0,1 %). La contribution du commerce extérieur est en revanche fortement positive (+ 1,0 %), moins en raison du dynamisme des exportations (+ 2,4 %) qui ont crû en ligne avec nos marchés à

l'exportation, que de la baisse des importations (- 1,1 %) qui reflète l'atonie de la demande intérieure. Malgré cette contribution positive des échanges extérieurs, la croissance du PIB est nulle en 2012 car les anticipations des entreprises les amènent à réduire leurs stocks (contribution de - 0,9 % à l'évolution du P.I.B.). L'évolution du P.I.B. est proche de zéro sur les 8 derniers trimestres connus.

Source : INSEE, « L'économie française 2013 », édition 2013.

Annexe 3 : C.I.C.E. : un dispositif qui se matérialise en 2014

Instauré en 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.) est accordé pour la première fois aux entreprises en 2014. Il se traduit alors par un allègement d'impôts sur les sociétés, représentant 4 % des rémunérations que les entreprises ont versées en 2013 pour les salaires n'excédant pas 2,5 SMIC. Dans son principe, le C.I.C.E. ressemble à un allègement de cotisations sociales sur les bas et moyens salaires. Pour les entreprises qui ont répondu aux enquêtes spécifiques sur l'utilisation du C.I.C.E., le C.I.C.E. représenterait en moyenne 877 euros par salarié dans l'industrie et 653 euros par salarié dans les services. [?] Le C.I.C.E. vise à améliorer la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, d'investissement, de recherche, d'innovation et de formation. Le C.I.C.E. équivaut à une baisse de cotisations sociales, sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013.

Source : INSEE Focus n° 10, septembre 2014.

Annexe 4 : 3 millions de ménages sortent de l'impôt

La suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu, prévue dans le projet de loi de Finances 2015, va décaler le seuil d'imposition de 6 000 à 10 000 euros par part. C'est sans doute la mesure la plus visible du budget 2015. Pour contrebalancer les 40 milliards d'euros de baisses de charges accordées aux entreprises d'ici à 2017, l'exécutif a prévu une enveloppe de plusieurs milliards pour alléger l'impôt des ménages. Après la réduction de 350 euros votée cet été, les ménages modestes et les classes moyennes vont bénéficier d'un nouveau geste fiscal, bien plus massif cette fois : la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu à compter de l'an prochain.

Source : Elsa Conesa, Les Échos, 1^{er} octobre 2014.